La lettre de l'AMG

décembre 2010

numéro 9

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial 1-2
Lettre ouverte au Dr d'Andiran 3-4
Exposition à la à la Fondation Bodmer
Signez l'initiative! 5
Fin d'activité de MU comme service de l'AMG 7
Sine Qua Non 8-9
Urgences médicales pendant les fêtes: que faire? 10
Divers 11
Candidatures 11-13
Mutations 13
Changements d'adresses 14
Ouvertures de cabinets 14
Petites annonces 15
A vos agendas! 15-16

Le secrétariat de l'AMG sera fermé du vendredi 23 décembre 2010 (inclus) au dimanche 2 janvier 2011 (inclus). Joyeuses fêtes !

Doublement responsables

«Trop de césariennes?» titrait récemment la Julie. Plus de 30%, nous dit-on, c'est excessif et les spécialistes sont d'accord. Bien sûr, mais vouloir faire changer d'avis une femme qui a décidé, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, que ce serait une césarienne, c'est prendre un risque important. L'enfant présente un problème de santé? Il y a fort à parier que la faute du médecin rétif sera invoquée. «D'ailleurs, c'est écrit sur Internet, Docteur: dans mon cas, il fallait faire une césarienne.» Et ne vous avisez surtout pas de développer l'argument économique. On apparaîtrait immédiatement comme l'ignoble médecin qui considère l'argent – peu importe qu'il s'agisse de celui de l'assurance-maladie ou du sien – avant la santé de ses patientes. Un coup de chapeau donc aux obstétriciens intrépides qui arrivent à tenir des taux plus faibles sans mettre à contribution leur assurance responsabilité civile! Je comprends qu'ils ne soient pas très nombreux.

La notion de risque n'est pas facile à intégrer. Le risque n'est pas perçu de la même manière si on est gagnant ou perdant. A l'école, le tirage au sort me paraissait toujours équitable quand le résultat me convenait. Quand je parle à mon patient d'un risque de complication de 1%, il le ressent comme faible, donc supportable. Chacun sait que la médecine n'est pas une science exacte. Mais pour le centième patient, ce risque de 1% se transforme en un évènement à 100%. Et 100%, ce n'est plus acceptable. La relation de cause à effet ne fait évidemment pas de doute: la complication découle de l'intervention du médecin. Et s'il y a la moindre incertitude quant à la façon dont le médecin a agi, on parlera pudiquement d'une erreur médicale en pensant évidemment que le docteur a commis une faute. La complication n'est alors plus la conséquence de la maladie, mais de l'intervention inappropriée – qui en douterait? – du médecin. Je caricature, mais ce scénario n'est pas exceptionnel.

Autre exemple: comme jeune interne, j'avais appris à refuser toute radiographie pendant la deuxième moitié du cycle chez une femme en âge de procréer. Cette règle ne souffrait pas d'exception. L'ignorer constituait donc une faute. Or nous savons aujourd'hui que c'était un non-sens, car aucune

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Prenez la Caisse des Médecins comme alliée
et la guerre contre les tâches administratives vous vaincrez.

CAISSE DES MÉDECINS
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

malformation ne peut être induite à cette phase du développement. L'œuf endommagé ne se développe simplement pas. Mais avant que cette absence de relation ne soit clairement démontrée, le risque de se voir traîné devant les tribunaux était sérieux, puisque 3% environ des enfants ont une anomalie majeure à la naissance, avec ou sans rayons. C'est d'ailleurs pourquoi, dans le doute, on reste toujours très prudent pendant la grossesse.

Et quel est notre devoir en matière de prévention? Devons-nous proposer les examens recommandés par les experts, qu'ils soient pris en charge par l'assurance-maladie ou non? La liste des examens préventifs est en effet fort limitée en dehors de symptômes ou d'un risque familial élevé. Je pense à la colonoscopie, à l'échographie mammaire ou au scanner de routine qui est expressément exclu de l'ordonnance fédérale OPAS. En dehors d'un programme de dépistage organisé, la mammographie n'est d'ailleurs prise en charge qu'en cas de forte suspicion clinique de pathologie mammaire. On devrait donc comprendre qu'une probabilité clinique faible ne justifie pas l'examen. Etonnant!

Personne ne viendra à notre secours le jour où les experts nous accableront devant le juge. Tant les autorités que les assureurs n'hésiteront pas à rappeler que la responsabilité des décisions médicales nous incombe entièrement. En ajoutant même que la pression économique ne nous dispense pas de faire notre boulot selon les règles de l'art. L'enseignement actuel me semble heureusement plus tenir compte des recommandations scientifiques et de l'aspect médico-légal que d'un usage mesuré des ressources. Mais celui qui le suit avec rigueur pourra se rendre coupable du crime d'économicité lorsque son collectif de patients aura vieilli. Voilà une bonne raison pour demander votre indice à Santésuisse et vous interroger, notamment s'il est bas.

Que nous en fassions trop au sens de l'économicité, ou que notre action mesurée puisse priver le patient d'une chance, nous sommes considérés comme responsables. Doublement responsables. C'est inconciliable? Qu'importe! Alors j'y ajoute notre troisième responsabilité, celle dont certains n'ont pas encore pris conscience: l'engagement politique. Il ne suffit pas de rouspéter contre ses organisations professionnelles – ce que certains font très bien, merci – ni de se plaindre parce que les autres ne font pas ce qu'on devrait faire soi-même. Ni forcément militer au sein d'un parti. Il faut juste retrousser les manches au bon moment, oser expliquer ce qui ne va pas, occuper notre place dans la société. Si la médecine souffre, cela nous concerne. Et tenez, si chacun de nos deux mille membres avait déjà signé l'initiative pour la transparence de l'assurance-maladie et l'avait fait signer à dix personnes de son entourage, nous aurions déjà largement dépassé notre cible. Cela m'ôterait l'envie de m'adresser à vous à la manière de Coluche...

Alors n'oubliez pas d'envoyer vos feuilles signées[1] au Père Noël! Je vous souhaite de bonnes fêtes et une année jalonnée de bonnes résolutions avec, s'il en reste, le plus de bonheur professionnel possible.

Pierre-Alain Schneider

[1] *Cf. en page 5 une feuille d'initiative pour 5 personnes votant dans la même commune*

Lettre ouverte au Dr Gérald d'Andiran

Cher Gérald,

Pierre-Alain Schneider me demande de battre le rappel des membres de notre société afin qu'ils ne manquent pas de visiter l'exposition *Du corps aux étoiles, la médecine ancienne* à la Fondation Bodmer dont tu es le commissaire. Je ne vois pas de meilleur moyen de m'acquitter de cette tâche que de te dire tout le bien que je pense de l'extraordinaire travail que tu as accompli.

Il y a bien sûr le plaisir de se sentir les invités d'une splendide demeure surplombant le lac et la colline de Cologny, de descendre dans la grotte que Mario Botta y a construite, de retrouver quelques autographes émouvants de Mozart et Goethe, rares rescapés de la collection permanente qui a fait place nette pour accueillir les très nombreux documents que tu as rassemblés. A la grande beauté esthétique de ceux-ci, à leur intérêt historique, s'ajoute souvent le caractère exceptionnel de leur présence à Genève, leur fragilité rendant peu probable qu'ils soient à nouveau visibles pour le grand public à l'avenir.

Le parcours historique que tu nous proposes suit une logique chronologique et intellectuelle nettement dessinée, des racines égyptiennes et mésopotamiennes, à l'Antiquité grecque et latine, à la survivance en Occident de la pensée médicale classique par les contacts avec la civilisation judéo-arabe pour aboutir à la révolution de la Renaissance tardive où la déférence aux textes de la tradition cède le pas à la volonté d'aller y voir soi-même («l'autopsie»), jetant ainsi les fondements d'une science qui sera bientôt la nôtre. Tu as renoncé à illustrer la «naissance de la clinique» aux XVIIIe et XIXe siècles, préférant insister sur deux aspects dont la coexistence me semble tout à fait fascinante.

Le premier est l'illustration d'une médecine pragmatique, dont les techniques nous apparaissent d'une efficacité vraisemblable, quand nous ne les avons pas conservées inchangées à ce jour: réductions de fractures et luxations du corpus hippocratique, techniques proctologiques du manuscrit de John Arderne (XVe siècle), certaines techniques ophtalmologiques.

Le deuxième aspect, dont l'exposition tire son titre, est la manifestation de l'exigence pour le discours médical ancien de demeurer cohérent avec un ordre métaphysique ou tout au moins une «philosophie naturelle» dogmatique. L'illustration la plus saisissante – parmi beaucoup d'autres – en est sans doute l'homme zodiacal, la doctrine, très répandue au Moyen Age, de l'influence des signes astrologiques sur les maladies et leur traitement. Tu montres des almanachs prescrivant les saignées en fonction des signes du zodiaque, des planches illustrant l'influence des astres sur les affections des diverses parties du corps, etc.

En visitant l'exposition, je réfléchissais à l'abîme qui nous sépare de cet univers conceptuel, lorsqu'un membre de notre groupe me posa la question de savoir si l'on avait vérifié avec les méthodes contemporaines la validité de ces théories. Cette demande surprenante illustre la rémanence de l'espérance magique dans le grand public, mâtinée de sa confiance dans la possibilité d'un rhabillage scientifique de doctrines désuètes. A y regarder de plus près, notre profession n'est pas indemne non plus de ce rêve d'une cohérence retrouvée, d'un monde réenchanté, à reconquérir à tout prix, fût-ce celui du bon sens et de l'impitoyable arithmétique. Comment expliquer autrement le succès des techniques anciennes en vogue aujourd'hui et si peu vérifiées: anthroposophie, homéopathie, naturopathie, acupuncture, pour ne pas mentionner l'omniprésence de la santé dans les horoscopes et la chiromancie? Le regard historique que tu nous offres est peut-être notre meilleure chance de guérir des rêves d'enfance de notre profession. Ou plutôt, il permet d'identifier leur permanence dans notre quotidien et nous évite de leur sacrifier l'exigence de vérité qui reste le fondement éthique de notre discipline et la condition de ses succès que les Anciens auraient certainement qualifiés de magiques.

Le somptueux catalogue de l'exposition n'a d'égal que la richesse scientifique des contributions: la totalité des objets exposés est excellemment reproduite et chaque image est accompagnée d'un commentaire rédigé par un spécialiste. En préambule, des études magistrales mettent l'entreprise en perspective. En hommage à nos affinités musicales, je citerais en premier parmi ces contributions celle de Brenno Bocadoro sur «musique, mathématiques et médecine», mais je serais alors injuste vis-à-vis d'illustres historiens de la médecine qui introduisent ce qui est en fait une histoire de la médecine illustrée par les sources.

Maître d'œuvre de l'exposition et du catalogue, tu t'es entouré des meilleurs spécialistes, tu as su rassembler les contributions d'experts, convaincre des institutions sourcilleuses de prêter leurs trésors, obtenir en période de vaches maigres les fonds nécessaires à cette entreprise. Le magnifique résultat te révèle questionneur passionné et artisan acharné et non pas dilettante. Nous te sommes redevables d'une aventure esthétique et intellectuelle dont nous aurions tort de nous priver et qui, nous réconciliant avec notre passé mieux compris, nous aide dans notre tâche quotidienne, tout à la fois humble et sidérale.

Dr Michel Starobinski
29 novembre 2010

Exposition à la Fondation Bodmer

HORAIRES:
Musée ouvert du mardi au dimanche, de 14 h 00 à 18 h 00, fermé le lundi et les jours fériés.
Accès aux handicapés.

TARIFS:
Entrée 15 CHF (10 CHF tarif groupe), **audioguide gratuit**.

Visites guidées pour groupes sur rendez-vous, au 022 707 44 36 durant les heures d'ouverture du musée (semaine : 150 CHF + 10 CHF d'entrée / week-end: 180 CHF + 10 CHF d'entrée).

Visite guidée par le commissaire, offerte au public tous les mercredis à 14 h 30 pour la durée de l'exposition.

Nocturnes culturelles: possibilité d'accéder au musée **gratuitement le premier mercredi de chaque mois** de 18 h 00 à 21 h 00, et de suivre une visite guidée gratuite à 19 h 00.

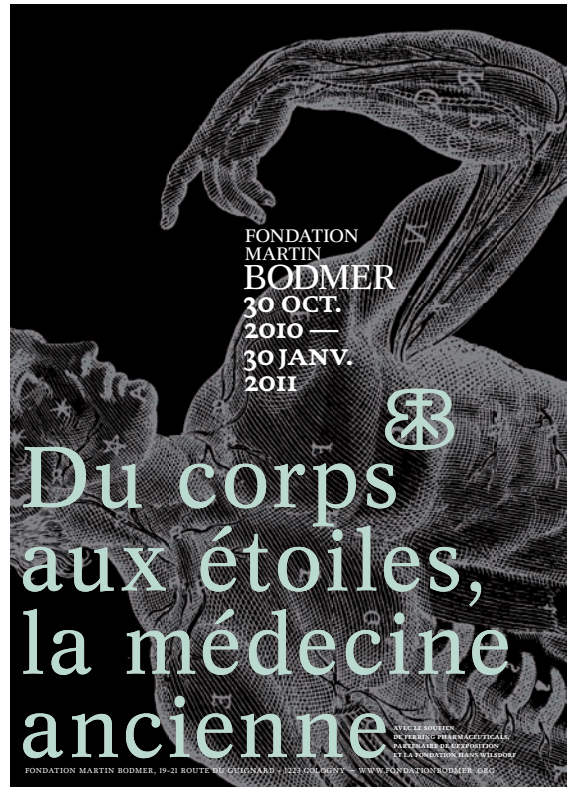

ACCÈS:

Voiture	parking à disposition; deux parkings publics dans le village, à proximité
Bus A	arrêt Cologny Temple
Bus 33	arrêt Croisée de Cologny (5 min)

Fondation Martin Bodmer
rte du Guignard 19-21 – CH-1223 Cologny
T. +41(0)22 707 44 33 – F. +41(0)22 707 44 30
info@fondationbodmer.ch - www.fondationbodmer.org

- *Pour que l'assurance-maladie obligatoire reste vraiment sociale,*
- *Pour pouvoir changer librement d'assurance de base sans perdre ses assurances complémentaires,*
- *Pour une solidarité renforcée et pour mettre fin à la sélection des risques,*
- *Pour le respect de la sphère privée dans l'assurance de base,*
- *Pour des comptes limpides, sans vases communicants,*
- *Pour des primes correspondant aux coûts réels,*
- *Pour des assurances complémentaires indépendantes et utiles,*

l'assurance-maladie sociale et les assurances complémentaires doivent être séparées, parce que leurs rôles sont fondamentalement différents.

L'avenir de l'assurance-maladie passe par la transparence !

Initiative populaire fédérale

« Pour la transparence de l'assurance-maladie

(Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 28 septembre 2010.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit :
Art. 117, al. 3 (nouveau)
[3] Les assureurs qui sont autorisés à pratiquer l'assurance-maladie sociale ne peuvent pas pratiquer l'assurance-maladie complémentaire.

La présente liste ne peut être signée que par des électeurs ou électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée ci-dessous. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton :	**N° postal :**	**Commune politique :**

N°	**Nom et prénom** (écrire à la main en majuscules)	**Date de naissance** (jour/mois/année)	**Adresse exacte** (rue et numéro)	**Signature manuscrite**	**Contrôle** (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28 mars 2012.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative :
AMG – Initiative fédérale, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève. Il fera vérifier l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.
D'autres listes peuvent être imprimées depuis le site Internet : **www.initiative-transparence.ch**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Bertrand Buchs, chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge ; Franco Denti, Via Cantù 10, 6900 Lugano ; Charles Abram Favrod-Coune, route de la Villa d'Oex 20, 1660 Château-d'Oex ; Marc-Henri Gauchat, rue des Grands-Prés 22, 1958 Uvrier ; Marcus Lütolf, Bondastrasse 90, 7000 Chur ; Jürg Nadig, Rebbergstrasse 7, 8157 Dielsdorf ; Remo Osterwalder, rue des Vergers 5, 2832 Rebeuvelier ; Jean-Pierre Pavillon, route de Bottens 11, 1041 Poliez-le-Grand ; Pierre-Alain Schneider, chemin de Passe-Loup 25, 1255 Veyrier ; Urs Stoffel, Seestrasse 49, 8002 Zürich ; Igor Svarin, Möcklistrasse 1, 8053 Zürich ; Pierre Vallon, allée du Capellan 2B, 1028 Préverenges ; Paul Olivier Vallotton, rue de l'Encyclopédie 14, 1201 Genève ; Hans-Anton Vogel, Hauptstrasse 148, 9055 Bühler ; Peter Wiedersheim, Rorschacher Strasse 150, 9000 St.Gallen.

SVP, ne pas remplir ci-dessous : cet espace est réservé aux administrations communales.

L'employé-e soussigné-e atteste que les …... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont le nom figure ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques. Lieu : Date :	Sceau :	L'employé-e compétent-e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

SOS PHARMACIENS
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE

proximos
L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7!
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

1005430

AROMED
ASSOCIATION ROMANDE DE MEDECINS

Votre caisse de prévoyance
« Construire le présent pour garantir le futur... »

Fondation de prévoyance
professionnelle en faveur de Aromed
Case postale 1166 - 1260 Nyon 1
www.aromed.ch
Tél : 022/365.66.67 – Fax : 022/361.50.2

1005233

centre d'imagerie

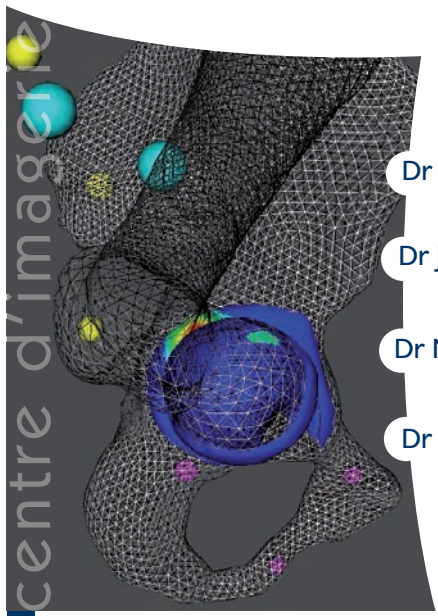

Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur

rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

1005505

Fin d'activité de «Médecins-Urgences un service de l'AMG»

Médecins-Urgences (MU) cessera son activité au 31 décembre 2010 dans le cadre de l'AMG.

Depuis plusieurs années, son activité allait en diminuant. Le Conseil de l'AMG s'est donc soucié de la situation et depuis plus de deux ans a souhaité la reprise et la redynamisation de cette activité par une structure indépendante de l'association.

En juin 2010, le Conseil constatant l'absence de projet de reprise a décidé de mettre un terme à l'activité de MU. Le contrat liant l'AMG au central téléphonique MEDES impose en effet un délai de résiliation de six mois.

En septembre 2010, l'AMG est informée de la constitution d'une *Société coopérative Médecins-Urgences* dans le but de poursuivre l'activité de consultations à domicile abandonnée par l'AMG.

Dès le 1er janvier 2011, le n° 022 322 20 20 sera sur répondeur, un message orientera les appelants en ce qui concerne les visites à domiciles, la garde d'ophtalmologie et la garde de psychiatrie.

Dès le 1er janvier 2011, deux organismes dont les médecins collaborateurs sont membres à titre personnel de l'AMG offrent la possibilité d'obtenir une consultation à domicile :

- La Société coopérative Médecins-Urgences: 022 321 21 21.
- Genève-Médecins : 022 754 54 54.

Les demandes de consultations urgentes ophtalmologiques seront traitées par le central téléphonique de Genève-Médecins, 022 754 54 54.

Pour les demandes de consultations urgentes psychiatriques, un numéro de téléphone dédié sera créé et diffusé à l'interne du groupe de discipline des psychiatres genevois, cette ligne sera gérée par le central de Genève-Médecins.

L'AMG remercie la direction et les collaborateurs de MEDES pour leur collaboration efficace et appréciée, pendant neuf ans.

Nous rappelons à tous les cabinets la nécessité d'adapter le message de leur répondeur dès le 1er janvier 2011.

Jean-Claude Brückner et Alain Souche

boss insurance services

Votre conseiller en assurances indépendant depuis plus de 25 ans

NOUVELLE RAISON SOCIALE

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:

- **Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
- **Contrats cadres** d'assurance de protection juridique et perte de gain
- **Ouverture/Remise et reprise** d'un cabinet médical
- **Planification** de retraite

Siège principal
Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville
Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88
www.boss-insurance.ch – info@boss-insurance.ch

Représentation
Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève
Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

1005506

CLINIQUE DE JOLI-MONT

Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients pour des soins post-aigus ou de réhabilitation.

Située dans un magnifique parc à 20 minutes du centre ville, la Clinique répond à un réel besoin du réseau de santé genevois.
Son rôle essentiel est de rendre le patient le plus autonome possible et de favoriser son retour à domicile dans des conditions appropriées.

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1800 patients chaque année.

En 2006, l'Institution a reçu l'autorisation d'exploiter une partie de ses infrastructures pour l'accueil de personnes âgées en unité d'accueil temporaire (UAT) – ou lits de répit; les résidents peuvent, au même titre que les patients, bénéficier de prestations de qualité offertes par la Clinique.
Les demandes d'admissions peuvent lui être adressées par les hôpitaux, publics ou privés, et par les médecins de ville (pour les personnes venant du domicile).

Clinique de Joli-Mont
45, avenue Trembley
1211 GENEVE 19
Tél. 022.717.03.11 – Fax 022/717.03.10
info@cliniquedejolimont.ch – www.cliniquedejolimont.ch

1005050

No 27/septembre 2010

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents du Bureau Central d'Aide Sociale

Quand les jours sont comptés…

Que faire en cas de désaccord avec sa caisse-maladie?

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre caisse-maladie, vous pouvez, dans un premier temps, demander des explications : les assureurs sont tenus de vous informer et de vous renseigner si vous avez des questions. Si le désaccord persiste, sachez que vous disposez de moyens pour vous défendre. Les arrêts rendus par le Tribunal fédéral contribuent d'ailleurs au développement du droit des assurances sociales en venant compléter les dispositions du droit écrit. **Mais, c'est bien connu, dans toute procédure, il y a le fond et la forme** : le non-respect de certaines règles peut conduire à la perte pure et simple de vos droits.

1. Conditions de forme et observations des délais

Depuis le 1er janvier 2003 (sauf dérogation pour l'assurance-invalidité en particulier), on trouve les règles de procédure et de contentieux dans la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

En cas de désaccord avec votre caisse-maladie, la marche à suivre est la suivante :

- Demande d'une **décision formelle** (art. 49 al 1 LPGA)
- Communication de la décision de l'assureur dans un délai de 30 jours (art. 127 OAMal)
- Possibilité pour l'assuré de **faire opposition** à cette décision dans les 30 jours (art. 52 al 1 LPGA)
- **Décision sur opposition** rendue par l'assureur dans un délai approprié (art. 52 al 2 LPGA)
- Possibilité de **recours** de l'assuré au **Tribunal cantonal des assurances** contre la décision sur opposition dans un délai de 30 jours (art. 60 al 1 LPGA)
- Jugement du Tribunal cantonal des assurances
- Les jugements rendus par le Tribunal cantonal des assurances peuvent être attaqués devant le **Tribunal fédéral** dans un délai de 30 jours (art. 62 al 1 LPGA).

Il convient toutefois d'apporter certaines précisions :

a. Le délai pour demander une décision formelle

La loi est muette à ce sujet, mais on admet que les règles jurisprudentielles existantes s'appliquent par analogie, à savoir que l'assuré doit faire connaître son point de vue **dans un délai raisonnable.** La notion de délai raisonnable s'apprécie en fonction des circonstances. Mais une chose est certaine : vous ne pouvez pas attendre plusieurs mois avant de réagir et vous devez faire part de votre désaccord le plus rapidement possible.

b. Le délai pour faire opposition

Le délai de 30 jours pour faire opposition à une décision formelle commence à courir dès le lendemain de la notification de ladite décision.
En principe, cette pièce est adressée sous pli recommandé. La date de notification est celle figurant sur le carnet du facteur avec la signature du destinataire attestant la réception de l'envoi. Si le destinataire est absent, un avis laissé dans la boîte aux lettres indique le délai de garde et son échéance. C'est cette dernière date qui est déterminante. L'ordre donné à la poste de garder le courrier ne prolonge pas le délai de garde.
La décision envoyée sous pli « normal » est notifiée lorsqu'elle est déposée dans la boîte aux lettres du destinataire. Si ce dernier est titulaire d'une case postale, la lettre devra normalement être déposée dans celle-ci et la date de notification sera celle du dépôt. Attention ! Ce n'est donc pas le moment de la prise de connaissance effective du document qui est déterminant, mais l'instant du dépôt à l'adresse du destinataire.

c. Le recours au Tribunal cantonal des assurances

Le législateur a manifesté le souci d'épargner aux assurés les lenteurs et les complications des procès civils ordinaires. **La procédure devant le Tribunal cantonal des assurances doit être simple, rapide et gratuite, sauf pour le recourant téméraire** : un recours déposé à la légère peut entraîner des émoluments de justice et des frais de procédure. Mais, même si la procédure est simple, on ne peut éviter le respect de certaines formes : **tout recours doit être formé par écrit, en double exemplaire et indiquer les motifs et les conclusions, à savoir ce que l'on conteste et ce que l'on veut**.

2. Les conditions de fond

a. Le contenu de l'opposition

Si vous faites opposition à une décision formelle, il ne suffit pas de dire que vous n'êtes pas d'accord. **Vous devez motiver votre position**, en vous appuyant, le cas échéant, sur un avis médical. Dans un arrêt du 30 juin 1997, le Tribunal fédéral des assurances a par exemple eu l'occasion de préciser que la fourniture de certificats médicaux ne suffisait à l'évidence pas, mais que l'assureur devait accorder un délai supplémentaire à l'assuré pour qu'il puisse apporter les précisions nécessaires.

b. Le contenu du recours au Tribunal fédéral

Attention ! Au niveau fédéral, en l'absence de motifs ou de conclusions, la sanction est lourde : votre recours est déclaré irrecevable d'entrée de cause sans qu'il soit possible de remédier à cette irrégularité et ici, **la procédure est payante** (entre CHF 200.- et CHF 1'000.-).

En conclusion, si vous disposez de voies de droit pour vous défendre, ne soyez pas procédurier pour autant et en cas de doute, n'hésitez pas à prendre conseil.

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3
Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :
réception sans rendez-vous le mardi de 11h à 18h
permanence téléphonique le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Urgence médicale pendant les fêtes : que faire ?

1. Appelez votre médecin habituel, même les jours de fête :

- l'assistante ou le médecin vous répondent et vous disent que faire
- sinon, **écoutez entièrement** le message du répondeur et suivez ses instructions.

2. Prenez contact avec un service d'urgence proche (les soins urgents ambulatoires sont pris en charge par l'assurance-maladie de base dans tous les centres ci-dessous):

Urgences **ADULTES**

Clinique de Carouge **022 309 46 46**
av. du Cardinal-Mermillod 1, Carouge

Clinique des Grangettes **022 305 07 77**
ch.des Grangettes 7, Chêne-Bougeries

Hôpital de la Tour **022 719 61 11**
av. J.-D. Maillard, Meyrin

Garde médicale de Lancy **022 879 57 00**
av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy

Groupe médical d'Onex **022 879 50 50**
route de Loëx 3, Onex

Groupe médical de Versoix **022 775 16 16**
dès le 3 janvier 2011 (sur rendez-vous)

Hôpitaux universitaires HUG **022 372 33 11**
rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, Genève

Urgences **ENFANTS**

Clinique Générale-Beaulieu **022 839 54 15**
chemin Beau-Soleil 20, Genève (sur rendez-vous)

Clinique des Grangettes **022 305 05 55**
ch.des Grangettes 7, Chêne-Bougeries (sur rendez-vous)

Hôpital de la Tour **022 719 61 00**
av. J.-D. Maillard, Meyrin (sur rendez-vous)

Garde médicale de Lancy **022 879 57 00**
av. du Petit-Lancy 29, Petit-Lancy (sur rendez-vous)

Hôpitaux universitaires HUG **022 372 45 55**
Urgences pédiatriques, av. Roseraie 45, Genève

3. En cas de déplacement impossible, consultation urgente à domicile **surtaxée** :

Genève-Médecins	022 754 54 54
Soc. coop. Médecins-Urgences	022 321 21 21 (7h à 23h)
SOS Médecins	022 748 49 50

4. URGENCE VITALE, AMBULANCE : 144

Police 117 Feu 118

Pensez-y !

- Ne faites pas venir un médecin à domicile si vous pouvez vous déplacer !
- Ne surchargez pas les Hôpitaux universitaires qui sont destinés en priorité aux urgences graves !

Annuaire des médecins AMG	www.amge.ch
Réseau Urgences Genève	www.urgences-ge.ch
Pharmacie de garde	www.pharmageneve.ch
Médecin-dentiste AMDG de garde	www.amdg.ch/urgences.htm

Si vous fermez votre cabinet pendant les fêtes...

Avant de partir en vacances, n'oubliez pas d'indiquer sur **votre répondeur** la date de votre retour de vacances, le nom de votre remplaçant, les collègues disponibles dans votre quartier ainsi que le centre d'urgence le plus proche.

Dans **votre profil** sur le site www.amge.ch, pensez à cocher la case «Absent» et à décocher la case «Rendez-vous rapide» si celle-ci est cochée.

Et surtout, passez d'excellentes fêtes de fin d'année!

Formation continue

Lu dans *FMH flash* du mois de décembre 2010 (Bulletin des médecins suisses 2010;91:48,page 1896):

Une nouveauté est prévue courant 2011 dans doctorfmh.ch, le registre en ligne de la FMH: «Le registre indiquera, pour tous les membres de la FMH, le diplôme de formation continue actuel (ou l'attestation de formation continue) et sa durée de validité. Notre registre gagne ainsi en importance, car les autorités de la santé et les caisses-maladie aussi pourront vérifier en ligne si un médecin est en possession d'un diplôme de formation continue. Vous trouverez de plus amples informations dans l'article «Formation médicale continue: le début d'une nouvelle ère» du numéro 50/2010 du Bulletin des médecins suisses.»

Infopratique

Renouvellement de l'autorisation concernant les facilités de parcage

Nous vous rappelons que le renouvellement du macaron de stationnement s'effectue directement au Nouvel Hôtel de Police, chemin de la Gravière 5, 1227 Les Acacias. Pour tous renseignements complémentaires: 022 427 80 67.

L'émolument est de 50 CHF.

Si vous désirez des renseignements concernant les facilités de parcage, vous pouvez contacter le secrétariat de l'AMG au tél. 022 708 00 21 qui peut vous envoyer le règlement concernant ces facilités ainsi que la demande d'autorisation.

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Anne CARECCHIO
HUG – Service chirurgie digestive
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 4
Née en 1974, nationalité française
Diplôme de médecin en 1993 (France), reconnu en 2006
Titre postgrade en chirurgie, 2010

Après avoir suivi ses études en France et obtenu un diplôme de médecin en 1999, elle a été engagée en Suisse aux Hôpitaux Universitaires de Genève pour une formation en chirurgie générale. Actuellement spécialiste en chirurgie générale, elle exerce depuis 2007 comme cheffe de clinique aux HUG.

Dr Pierre CHARBONNET
Boulevard des Philosophes 14
1205 Genève
Né en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1996
Titre postgrade en chirurgie, 2005

Après ses études à Genève, il a débuté une formation de chirurgien dans le service du professeur Philippe Morel, qui s'est enrichie d'une année en médecine interne sous la direction du Dr Joseph Rossier à Sierre. Douze ans en milieu universitaire lui assurent une bonne expérience dans la prise en charge des pathologies abdominales. Des rotations en chirurgie thoracique complètent sa formation. Il est installé en octobre 2010 et reste actif au sein des HUG comme consultant au sein du Service de chirurgie viscérale.

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Rola DARWICHE
Chemin du Château 14
1246 Corsier
Née en 1979, nationalités française et libanaise
Diplôme de médecin en 2004
Titre postgrade en médecine générale 2010

Après avoir fait ses études de médecine à la faculté de Genève et obtenu le diplôme fédéral de médecin en 2004, elle a travaillé au sein des HUG pour son cursus de médecine générale et s'installe à Corsier dès janvier 2011.

Dr Samir DBEISSI
Rue Carteret 6
1202 Genève
Né en 1950, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1982 (Roumanie), reconnu en 2009
Titre postgrade de médecin praticien, 2008 (France), reconnu en 2010

Après avoir suivi ses études en Roumanie et obtenu son diplôme de médecin en 1982, il est parti effectuer un stage et travailler au Liban à Beyrouth. En Suisse depuis 1988, il a travaillé dans plusieurs hôpitaux en Suisse, notamment à Genève, également dans les permanences médico-chirurgicales. Actuellement, il travaille au Centre médical de Carteret à Genève depuis 2009.

Dr Ana GODINHO LOURENÇO
Rue P. Plantamour 19
1201 Genève
Née en 1966, nationalité portugaise
Diplôme de médecin, 1989 (Portugal), reconnu en 2010
Titre postgradee en gynécologie et obstétrique, 2010

Etudes de médecine à l'Universidade de Lisboa, Portugal. Formation postgraduée aux HUG en tant qu'assistante, puis cheffe de Clinique. Responsable au département de gynécologie et obstétrique des HUG des consultations de contraception et de gynécologie de l'enfant et de l'adolescente entre 2000 et 2008. Diplôme interuniversitaire en allaitement maternel du CHU Grenoble en 2006 et ouverture de la consultation d'allaitement maternel des HUG. Exerce dans un cabinet privé depuis octobre 2010.

Dr Irène ISELIN-CHAVES
HUG
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1211 Genève 4
Née en 1961, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1985
Titre postgrade en anesthésiologie,1995

Après avoir fait ses études à Genève, elle a obtenu son diplôme de médecin en 1985, son titre de spécialiste en anesthésiologie et son doctorat en 1995. Sa formation et son activité en anesthésie se sont partagées entre Genève et les Etats-Unis. Elle a fait aussi une formation en hypnose médicale avec un titre FMH de formation postgraduée en 2010.

Dr Marianne PREVOT
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
Née en 1964, nationalité française
Diplôme de médecin en 1989 (France), reconnu en 2010
Titre postgrade en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique en 1993 (France), reconnu en 2010

Après avoir effectué ses études de médecine à la Faculté de Montpellier, elle s'est formée à l'Internat des Hôpitaux de Paris, où elle a obtenu son titre de spécialiste en chirurgie plastique reconstructive et esthétique. Elle a été cheffe de clinique – assistante à l'Hôpital Pitié Salpetrière. Elle a ensuite travaillé en pratique privée tout en conservant une activité d'enseignement à l'Hôpital Cochin, durant 14 années. Elle est membre actif de la Société française de chirurgie plastique, reconstructive et esthétique et a été secrétaire générale de la Société des chirurgiens esthétiques plasticiens. Elle est installée depuis septembre 2010 à la Clinique de Genolier, son cabinet de consultation est situé dans les locaux de la Clinique au Quai du Mont-Blanc à Genève.

Dr Isabelle SCHNYDER SCHRIBER
Avenue du Petit-Lancy 29
1213 Petit-Lancy
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1999
Titre postgrade en médecine interne, 2007

Après avoir étudié à la Faculté de médecine de Genève et obtenu son diplôme en 1999, elle a accompli sa formation d'interniste d'abord à Delémont puis aux HUG dans le service de médecine interne comme médecin interne, puis cheffe de clinique avec obtention de son titre de spécialiste en 2007. Elle a également travaillé en infectiologie et en rhumatologie, puis dernièrement dans un cabinet privé et aux urgences de la Clinique des Grangettes. Elle s'installera en décembre 2010.

Dr Peter SCHRIBER
Avenue du Petit-Lancy 29
1213 Onex
Né en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1996
Titre postgrade en médecine interne, 2010

Ayant fait ses études de médecine à la Faculté de médecine de Berne avec obtention du diplôme de médecin en 1996, il a accompli sa formation de médecin interniste d'abord à Sumiswald / BE, Coire / GR, Winterthur / ZH et puis dans le service de médecine interne des HUG, initialement comme interne, ensuite comme chef de clinique. Il a complété cette formation hospitalière avec environ 12 mois d'activité ambulatoire entre autres à Verbier / VS et aux urgences de la Clinique des Grangettes. Il s'installera en décembre 2010.

Candidatures à la qualité de membre actif à titre associé

(médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève ; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1) :

Dr Thierry Daniel PACHE
Rue Adrien-Lachenal 12
1207 Genève
Né en 1956, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1984
Titre postgrade en en gynécologie et obstétrique, 1993

Après avoir suivi ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 1984, il a effectué l'essentiel de sa formation à Morges, sous l'égide des docteurs Bron et Dubuis, puis est parti 3 ans à Rotterdam effectuer une formation en endocrinologie gynécologique et infertilité. De retour en Suisse en 1991, il a complété sa formation au CHUV, puis aux HUG. Actuellement spécialiste en gynéco-obstétrique et endocrinologie gynécologique, il est installé à Montreux depuis août 1995, et exerce à temps partiel à Genève dès novembre 2010. Il est membre des sociétés médicales vaudoise (membre ordinaire) et fribougeoise (membre extraordinaire).

Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente?

Commandez-les au numéro de téléphone gratuit 0800 570 234!

info@swisstransplant.org

www.swisstransplant.org

swiss trans plant

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Hakan CELIK, Rodrigo DE SOUSA, Bayi KUZOE LIENGME, Fanny GLAUSER-KRAMER, Laurent ROBERT, dès le 15 décembre 2010.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteur Marcel SCHULER, dès le 1er janvier 2011.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1er janvier ou du 1er juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteur Gloria DESTHIEUX, dès le 1er janvier 2011.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Hormoz AZARMSA, Philippe DUCOR, Peter KUHN, Jean MAEDER, Barbara POLLA, Avinoam B. SAFRAN, dès le 1er janvier 2011.

Coup de scalpel

A *l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue* (ISFM), qui, dans le programme de formation postgraduée du médecin praticien (revu au 11 mars 2010), écrit dans son article 4: «Examen: Pour obtenir le titre fédéral de «Médecin praticien», le candidat doit attester avoir réussi l'examen de spécialiste en médecine interne générale (la note requise pour réussir l'examen est inférieure de 10% à celle du titre en médecine interne générale)».

Moins 10%, c'est l'original au rabais ou les soldes de janvier?!?

En attendant, bon Noël à toutes et à tous !

Michel Matter

Changements d'adresses

Le Dr Alexandre MARET,
Spécialiste en endocrinologie et diabétologie pédiatrique ne consulte plus à la rue Argan 3, mais à la rue de Neuchâtel 10, 1201 Genève,
Téléphone: (inchangé) 022/732.23.27,
fax: (inchangé) 022/732.23.29,
site internet: www.endoped.ch

Dès le 3 janvier 2011:

Le Dr Alexandre AEBI,
Spécialiste en médecine générale, ne consulte plus à la route de Sauverny 10, mais au chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix.

Téléphone: (nouveau) 022 775 16 17, fax: (nouveau) 022 775 16 20.

Le Dr Raffaella AEBI,
Spécialiste en pédiatrie, ne consulte plus au chemin J.-B. Vandelle 6, mais au chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix.

Téléphone: (nouveau) 022 775 16 19, fax: (nouveau) 022 775 16 20.

Le Dr Domenico ALBORINO,
Spécialiste en cardiologie, ne consulte plus à la route de Florissant 70, mais à l'Avenue de Miremont 28, 1206 Genève.

Téléphone: (nouveau) 022 347 32 56, fax: (nouveau) 022 347 32 73.

Le Dr Isabelle MOTTU,
Spécialiste en médecine interne, ne consulte plus à la route de Sauverny 10, mais au chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix.

Téléphone: (nouveau) 022 775 16 14, fax: (nouveau) 022 775 16 20.

Le Dr Danuta PANOW,
Spécialiste en pédiatrie, ne consulte plus à la Permanence de Vermont, mais au Centre Médical de Chêne-Bourg, rue de Genève 20, 1225 Chêne-Bourg.

Téléphone: (nouveau) 022 349 66 66, fax: (nouveau) 022 349 88 27.

Le Dr Jean-Pierre STAMM,
Spécialiste en médecine générale, ne consulte plus à la route de Sauverny 10, mais au chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix.

Téléphone: (nouveau) 022 775 16 13, fax: (nouveau) 022 775 16 20.

Le Dr Sibylle STINGELIN-GUERNE,
Spécialiste en rhumatologie et en médecine interne, ne consulte plus au chemin de l'Ancien-Péage 6, mais au chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix.

Téléphone: (nouveau) 022 775 16 15, fax: (nouveau) 022 775 16 20.

Ouvertures de cabinets

Dr David SENOUF
Spécialiste en cardiologie et médecine interne
Rue Charles-Galland 15, 1206 Genève
Tél. 022 347 46 66
Fax 022 347 46 68

Dès le 3 janvier 2011:

Dr Alexandre MOTTU
Spécialiste en médecine interne
Chemin J.-B. Vandelle 10, 1290 Versoix
Tél. 022 775 16 17
Fax 022 775 16 20

Dès le 1er février 2011:

Dr Stephen Claus ALTRICHTER
Spécialiste en radiologie
Clinique Générale de Beaulieu
Chemin de Beau-Soleil 20, 1206 Genève
Tél. 022 839 58 00
Fax 022 839 58 01

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Cherche pédiatre

Nouveau cabinet de groupe, situé sur la rive droite, cherche un(e) pédiatre FMH à temps plein ou partiel, avec droit de pratique comme indépendant. Importante patientèle.

Contacter par téléphone: 079 677 36 31
par email: raffaella.aebi@gmail.com

Cabinet à remettre

Cabinet de médecine interne à remettre courant 2011. Bien équipé, surface de 100 m² environ.

Proche de toutes commodités, tranquille, accès en chaise roulante, parking. Aménagement locaux éventuellement possible pour partager à deux. Conviendrait pour médecin généraliste, interniste.

Contacter par téléphone: 022 794 46 22 ou 079 436 56 18

Cabinet à partager

Psychiatre-psychothérapeute cherche à partager beau cabinet à Champel avec autre psychiatre.

Contacter par téléphone: 076 428 78 61 ou 022 347 65 77

Reprise de cabinet

Recherche collègue intéressé(e) pour reprendre une activité indépendante en médecine de premier recours au sein d'un groupe médical, commune de Lancy. Reprise à fin décembre 2010.

Contacter par téléphone : 078 862 40 23

Partage de cabinet

Cabinet de chirurgie plastique près des HUG (Champel) cherche un collègue de spécialité complémentaire pour partager locaux (3-4 bureaux + salle d'op. TARMED) et secrétariat.

Contacter par téléphone: 022 346 76 36

Cabinet médical à louer

A louer cabinet médical, haut standing (quartier Florissant), 120 m², rénové, rez-de-chaussée, accès chaises roulantes, libre dès janvier 2011.

Contacter par téléphone: 022 839 80 93
par email: romi@infomaniak.ch

Cherche cabinet

Cherche cabinet à louer ou à partager. Emplacement rive gauche. Date d'entrée souhaitée janvier 2011.

Contacter par téléphone: 076 474 27 37

Bureau à louer

A sous-louer magnifique bureau et salle d'attente, quartier Plainpalais. Libre dès 14h00 tous les jours et le mercredi toute la journée. Loyer modéré.

Contacter par téléphone: 079 448 52 08

1005142

SITEX
L'hôpital à domicile

24h/24 7jours/7
Pharmacie d'hospitalisation à domicile
Soins Infirmiers
022 794 85 55
info@sitexsa.ch
L'hôpital qui se déplace chez le malade, l'avenir est en marche

A vos agendas!

(Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch, rubrique «on nous prie d'annoncer»)

Mercredi 26 janvier 2011, à 19 h 00

Assurance-maladie de base – assurance-maladie privée: la grande confusion

Conférence de Mme Béatrice Despland, professeur, suivie d'un débat.
Lieu: Restaurant des Vieux-Grenadiers, rue de Carouge 92 (tram 12, 13 ou 14, arrêt Augustins)
Organisateurs: AMG et Cercle cantonal du Faubourg
Cette conférence-débat sera suivie vers 20 h 30 d'un repas facultatif.

◆ ◆ ◆

A vos agendas! (suite)

Tous les deux mardis, de 19 h 15 à 20 h 45, du mois de septembre au mois de juin

Séminaire de formation à la relation soignante – Groupe Balint par la méthode du psychodrame-Balint

Animateur: Dr Jean-Pierre Bachmann, psychiatre et psychothérapeute FMF, psychanalyste (Société suisse de psychanalyse).

Séminaire reconnu par l'Association romande pour la formation en médecine psychosomatique et psychosociale (certificat de formation continue en médecine psychosomatique et psychosociale, Université de Genève). Des places sont actuellement disponibles dans un groupe en cours composé de médecins somaticiens. Participation après entretien avec l'animateur.

Pour de plus amples informations sur la méthode: www.psychodrame-balint.com

Renseignements: Dr Bachmann tél. 022 321 53 53, fax 022 321 53 30, mail: jpbachmann@sunrise.ch

Lieu: rue des Sources 15, 1205 Genève

◆ ◆ ◆

Janvier 2011 – Septembre 2012

Formation au sexocorporel

Huit sessions réparties sur une période de deux ans (200 heures)
Responsable pédagogique: Dr Dominique Chatton
Renseignements: Mme Patricia Faure, rue Branly 3, 74100 Ambilly
tél.: 0033 450 38 73 69, email: sexocorporel.geneve@orange.fr
Lieu: Genève

◆ ◆ ◆

Vendredi 11 février 2011 de 9 h 00 à 17 h 00

Proctologie et sexologie

MST, Violence, Aspect psychologique, Corps étrangers, Lésions du périnée
Renseignements: Martine Martelletta tél.: 022 372 79 34, fax: 022 372 79 09
email: martine.martelletta@hcuge.ch
Lieu: HUG, Auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

◆ ◆ ◆

Février 2011 à Janvier 2014

Formation universitaire continue en psychothérapie psychanalytique

Tous les renseignements peuvent être obtenus:

- sur le site de la formation continue de l'Université de Genève: http://www.unige.ch/formcont/psychopsycha.html
- ou auprès du Dr Philippe Rey-Bellet, responsable du secteur 3 Servette, tél.: 022 305 47 01, email: philippe.rey-bellet@hcuge.ch

Lieu: HUG, Genève

La lettre de l'AMG
Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication
Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication
Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation
Christine Faucogney

Publicité
Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression
Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél.: 022 320 84 20
Fax: 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution: 3 février 2011

Délai rédactionnel: 17 janvier 2011